



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 8 mars 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES
5700, 4e Avenue Ouest, Niveau 1
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

2003-03

N/Dossier : 7610-08-01-80050-00

Objet: Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une
sablère

31 M16 - 004

Mesdames,
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 23 décembre 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

L'exploitation d'une sablière d'une superficie de 178 500 m² dans le canton Laudanet, situé aux coordonnées UTM zone 17-705400 E - 5300300 N dans la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Dossier : 7610-08-01-800500

Le 8 mars 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Noël Savard	92-12-17	Paul Plante

Les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement

NS/JNT/dd



NOEL SAVARD
Directeur régional l'Abitibi-
Témiscamingue et du Nord-du-Québec